

Dom Bernard Botte (sujet: L'ordination des
diacres)

Louvain, 10-7-1966

Cher Monsieur le Professeur,

Je n'ai pas trouvé le temps de vous écrire plus tôt pour vous prévenir de l'heure de mon arrivée (17.50) et il est possible que ma lettre arrive après moi, mais je me débrouillerai bien tout seul. Nous avons eu une semaine d'étude, comme vous le savez par M. Fischer, et j'ai été pris tout le temps.

Au sujet de Act.6, je me permets quelques remarques.

1. La typologie de ce passage, y compris l'allusion à saint Etienne se trouve dans la tradition romano-germanique depuis le Gélisien, c'est à dire depuis près ou plus de ~~XXXX~~ mille ans. Ce n'est pas une innovation.
2. Le Consilium a consenti à supprimer les prières galliques à condition qu'on en transpose la substance en d'autres endroits. C'est ce que j'ai cru devoir faire.
3. Sur le fond du problème vous ne me répondez absolument rien. Vous vous retranchez derrière des autorités qui vous paraissent sacro-saintes. C'est une attitude très peu critique. De ces autorités, je n'en retiens que deux: le P. Gächter et Dom Dupont. Je connais très peu le premier que je n'ai rencontré qu'une fois, mais je connais très bien le second qui a travaillé avec moi et à qui j'ai appris beaucoup de choses. Beaucoup de notes qui figurent dans sa thèse de maîtrise sur Gnôsis ont en fait été rédigées de ma main. Je n'ai donc aucun complexe d'infériorité vis-à-vis de lui. Vous me citez un passage de ses oeuvres. C'est bien superflu, car je connais exactement sa position par une lettre qu'il m'a envoyée. Il reconnaît que du point de vue de saint Luc il est évident qu'il pense aux diacres. Il ajoute que, pour sa part, il croit plutôt à une institution analogue à celle des presbytres de Milet. Il ne me donne pas ses raisons soit parce qu'il suppose que je les connais, soit parce qu'il s'aperçoit que ce n'est pas très solide.
4. S'il s'agissait de choisir entre mon opinion personnelle et celle du P. Gächter, je n'insisterais pas. Mais il s'agit d'une interprétation traditionnelle et d'un symbolisme qui a inspiré l'organisation du diaconat. Je ne crois pas qu'on doive renoncer à cette interprétation parce que l'un ou l'autre exégète n'est pas d'accord. Des gens comme le P. Rahner, Mgr Wagner, Colson etc ne me paraissent avoir aucune compétence particulière en la matière. La nuée de témoins que vous m'opposez se réduit à peu de choses.

Cette lettre est significative pour le caractère de Dom Botte! (Adam)

⑤. Enfin la solution que vous proposez est illogique. Vous admettez que la citation exprime le principe du diaconat, mais vous ne voulez pas qu'on la reconnaisse et vous supprimez "septem". Mais cela ne trompera personne. Tout le monde reconnaîtra l'origine de ce texte et se demandera pourquoi vous l'avez tronquée. Vous avez trop de confiance dans la science des exégètes. Il ne faut pas prendre pour argent comptant les hypothèses qu'ils font. Pour les Actes en particulier, si vous prenez la peine de voir les discussions sur ses sources, vous vous apercevrez qu'il y a là au moins autant d'imagination que de sciences et qu'il est impossible d'arriver à des résultats aussi divergents avec une méthode vraiment scientifique. Aucun philologue sérieux ne voudrait employer pour un auteur classique les méthodes de certains exégètes. Ceux-ci veulent faire un travail de philologue sans en avoir la formation. La manière dont ils traitent les questions de critique textuelle est parfois ahurissante. Je pourrais vous en citer des exemples. Quant à la critique littéraire, c'est souvent de la haute fantaisie. Que l'Académie de Berlin ait publié en 1962 les élucubrations de W. Hartke, "Vier urchristliche Parteien," où on apprend par exemple que Jean-Marc était le fils de Marie-Madeleine, me paraît assez symptomatique. Il semble que, dans ce domaine, on puisse écrire n'importe quoi et être pris au sérieux. J'espère arriver peu après cette lettre...sinon avant. Bien à vous in X°.

Matthias O.S.B.